

Tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024 : les réponses à vos questions

Déchets alimentaires, loi AGEC, compostage... Vous avez entendu parler d'une obligation de trier et d'une échéance au 1^{er} janvier 2024, mais vous avez des difficultés à démêler le faux du vrai ? L'Agglo fait le point pour vous.



Serons-nous obligés de trier nos déchets alimentaires à partir du 1^{er} janvier 2024 ?

Non, **les particuliers n'auront pas l'obligation de trier leurs biodéchets** au 1^{er} janvier 2024 ; la loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) **concerne les collectivités** ayant pour compétence la gestion des déchets. Celle-ci leur impose en effet de mettre en place, à cette date, de nouvelles filières de tri et de collecte (points d'apport volontaire ou collectes en pied d'immeuble), et de traitement (compostage individuel et partagé, plateformes industrielles de compostage, méthanisation...).

Tous les producteurs de déchets alimentaires, quels que soient le volume des déchets produits et le type

de producteur de déchets (particuliers en habitat individuel ou collectif, entreprises, restaurateurs, administrations...) devront disposer d'une solution.

Quels sont les objectifs de cette loi ?

Derrière l'obligation imposée par la loi AGEC, 3 objectifs précis :

- **réduire le bilan carbone** de la filière déchets, à travers la réduction du stockage et de la combustion des déchets ;
- **produire du biogaz** pour un usage local ou pour le réseau de gaz naturel ;
- **fournir en engrais organique** les agriculteurs ou gestionnaires d'espaces verts, afin d'améliorer la qualité des sols.

Quelles sont les solutions aujourd'hui proposées par l'Agglo ?

En attendant les résultats des expérimentations menées par l'Agglo (lire encadré ci-après), **des solutions vous permettent déjà de trier vos déchets alimentaires**, quel que soit le type d'habitat, individuel ou collectif.

> Dans un composteur de jardin si vous habitez en pavillon ou en composteur partagé si vous résidez en habitat collectif : dans tous les cas, composter constitue une excellente solution pour régler, dans un même effort, le tri à la source des biodéchets et leur traitement.



À gauche : composteur individuel et bio-seau ; à droite : espace de compostage partagé en résidence

C'est ainsi que depuis 2009, 9 436 composteurs individuels ont été distribués sur le territoire de l'Agglo et plus de 6 000 foyers ont accès à un espace de compostage partagé en pied d'immeuble. Composteurs à prix réduits, ateliers et formations, tutos vidéo... La CASGBS accompagne les personnes désireuses de se lancer (lire encadré en dernière page). Pourquoi pas vous ?

> Dans les bornes connectées installées dans certains quartiers, pour les habitants des villes qui participent à l'expérimentation de collecte des déchets alimentaires, à savoir Houilles, Le Pecq, Le Port-Marly, Saint-Germain-en-Laye et Croissy-sur-Seine (lire encadré ci-contre).

> Pour les habitants ne bénéficiant pas encore de ces dispositifs, l'Agglo proposera des solutions à l'issue de l'étude en cours.

Côté Agglo, où en est la mise en œuvre de la loi AGECE ?

Jean-Yves Perrot, Vice-Président en charge de l'Environnement et de l'Économie circulaire, maire de Marly-le-Roi, nous répond :

> Accompagnement au compostage

« Depuis 2010, la CASGBS a mis en œuvre plusieurs actions concrètes pour accompagner les habitants dans leur démarche de compostage : initiation au compostage individuel ou partagé, vente de composteurs à prix réduits, ateliers thématiques, outils d'information et de communication... Ce mois de novembre, elle a également lancé une grande enquête sur la pratique du compostage à l'échelle de l'agglomération, afin d'estimer l'impact de ses dispositifs de promotion et d'identifier d'éventuels freins au déploiement.

> Expérimentation de collecte des biodéchets en points d'apport volontaire

Une expérimentation est en cours depuis octobre 2022 dans le domaine de la collecte et du traitement des biodéchets : 41 bornes connectées ont été installées dans des quartiers test de communes volontaires (Houilles, Le Pecq, Le Port-Marly, Saint-Germain-en-Laye et Croissy-sur-Seine). Cette expérimentation sera poursuivie début 2024 et doit rendre ses premiers résultats d'ici la fin de l'année. En parallèle, une étude est en cours sur les différents scénarii possibles pour toute l'agglomération.

> Déploiement progressif à partir de 2024

L'ensemble permettra de mettre en place les modes de collecte et les solutions de traitement les plus adaptés au territoire, en vue d'un déploiement progressif à partir de 2024. Ce temps d'étude et de concertation est essentiel pour proposer une solution réfléchie, au regard des enjeux environnementaux et financiers. »



Borne de collecte connectée en expérimentation au Port-Marly, comme dans 4 autres villes de l'Agglo

Et au fait... qu'est-ce qu'un biodéchet ?

Un biodéchet est un déchet composé de matière organique. Il en existe 2 formes principales :

- **les déchets verts** : tontes de pelouse et fauchage, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles, déchets ligneux issus de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies.
- **les déchets alimentaires** : restes de repas ou de préparation de repas, produits périmés non consommés.



Pour aller plus loin :

Le site des Ministères : [Tri à la source des biodéchets : une nouvelle obligation, de nombreuses solutions | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](#)

Et l'Agglo vous accompagne : [lire page suivante...](#)

Que vous compostiez ou non : dites-nous tout !

La CASGBS a lancé une grande enquête destinée à mieux comprendre vos habitudes et éventuels freins relatifs à la pratique du compostage, et ainsi pouvoir vous proposer des solutions adaptées.

Pour participer, il vous suffit de répondre au [questionnaire en ligne](#) avant le 15 janvier 2024 : cela ne vous prendra que quelques minutes ! N'hésitez pas à partager ce lien à vos voisins, amis et proches résidant dans les villes de la CASGBS.

Ensemble, agissons pour un avenir durable pour notre territoire !

GRANDE ENQUÊTE

DITES-NOUS TOUT SUR

votre pratique du compostage!

Participez à notre **GRANDE ENQUÊTE** jusqu'au 15 janvier 2024

Votre avis compte!

+ D'INFOS SUR WWW.CASGBS.FR

L'AGGLO VOUS ACCOMPAGNE DANS LA GESTION DE VOS BIODÉCHETS !

Saint Germain bouclesdeseine COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

L'Agglo vous accompagne jusqu'au jardin !

Composter : vous aimeriez, mais vous ne savez pas comment vous lancer ? Nous sommes là pour vous accompagner !



Des ateliers et formations pour tout savoir

Compostage individuel ou partagé, l'Agglo propose des formations spécifiques gratuites pour les habitants.

La Com'Post, la lettre dédiée au compostage

Recevez 2 fois par an votre lettre d'information pour jardiner au naturel : des conseils et astuces pour devenir un as dans votre pratique du compostage !

Les tutos vidéo de l'Agglo

Transformez vos déchets en ressources grâce aux tutos vidéo (thèmes déjà abordés : le compostage en lasagne, le lombricompostage et le jardicyclage).

> *Plus d'informations sur www.casgbs.fr*